

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

fsgt.31@free.fr



24 AVRIL 2018

N° 32

L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser

SOMMAIRE


- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Résultats semaine 16,
- Rectificatif résultats,
- Sportivité semaine 16,
- Sanctions,
- Sanction en retard,
- Forfait général,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 18 à 21.



SAISON 2017 - 2018

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez diego-sport@orange.fr
0622217056
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNIONDE LA COMMISSION

Lundi 23 Avril 2018.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, José MARTINEZ, Jean-Claude LECRU, Laurent SARDA et René SILHOL.

PENSE-BETE

❶ FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FSGT 31

- ❶ Nom du site : fsgt31.fr
- ❷ Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ❸ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ❹ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ❺ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ❻ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ DECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

❶ site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

❷ onglet : « en cas d'accident ».

❸ télécharger le document en format pdf.

❸ TARIFS

🔊 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : 8 €

Indemnité de déplacement : 32 €

Soit un total de 20 € par équipe, ou 40 € s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.

④ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

 **Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.**

⑤ QUALIFICATIONS

Pour un match de rattrapage, les joueurs doivent être qualifiés à la date de la rencontre initialement programmée.

⑥ CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

⑦ CONTRÔLE SYSTEMATIQUES DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que le **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.


Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

⑧ REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Les **NOMS des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES**, aucun joueur ne doit être raturé (mais marqué non joué par l'arbitre) et les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

D'autre part, toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation. Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

 Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission, remplissez-les scrupuleusement.

⑨ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, **(feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission**

avant le lundi midi suivant la rencontre), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

① ① RESPECT DES COULEURS

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

① ① SANCTIONS

Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison sportive suivante.** ».

En cas de doute, contactez le responsable de la commission.

① ② RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

① ③ PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.

①④ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

①⑤ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

①⑥ REPORT DES RENCONTRES

ART 9-B-1 : Demande règlementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre** sur le bulletin officiel, **avant midi.**

INFORMATIONS LICENCES



IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DES DEMANDES DE LICENCE

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE :

C'EST LA **CARTE DE DROITE** QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « **EXEMPLAIRE ADHERENT** » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

RAPPEL

LES PHOTOS DOIVENT ETRE DE VRAIES PHOTOS OU DES PHOTOCOPIES DE TRES BONNE QUALITE SOUS PEINE DE LICENCE REFUSEE. ELLES NE DOIVENT PAS NON PLUS ETRE RECUPEREES SUR LA LICENCE DE LA SAISON PRECEDENTE SINON ELLES SERONT AUSSI REFUSEES.



RETOUR DES LICENCES A VALIDER(disqualification):

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés:**

AC2L : à partir du 07/11 (5 joueurs)

DYNAMO AGAFOUS : à partir du 09/01 (1 joueur)

LES SHADOCKS DE SEILH : à partir du 21/11 (1 joueur)

LES VIEILLES CANAILLES : à partir du 03/04 (1 joueur)

NEW TEAM : à partir du 24/10 (1 joueur)



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés:**



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES(disqualification):

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés:**

FONBO FC : à partir du 24/04 (1 joueur)

LES VIEILLES CANAILLES : à partir du 24/04 (1 joueur)

RESULTATS

SEMAINE 16 DU 16/04/18 AU 20/04/18

Division: Excellence - Journée 12retour

ASC CNES	2	-	6	SHADOCKS DE SEILH	
AJ SAINT EXUPERY	9	-	2	ATHLETICO TOLOSA B	
ASEAT	1	-	1	USEMA COLOMIERS	
PASPORT	2	-	1	US LABEGE	

Division: Promotion Excellence - Journée 12 retour


MISTRAL P.L.	6	-	4	SCLE FOOT	
MECAPROTEC FC	0	-	3	ATHLETICO TOLOSA A	F
SHAKHTAR TOLOSA	2	-	3	FC POTO	
FA ROQUES	1	-	1	FONBO FC	








Division: Honneur - Journée 16 retour

NEW TEAM	1	-	1	FORZA VIOLA FC	
ALTRAN FOOT	8	-	3	AC2L	
AS ST LOUP CAMMAS	4	-	1	FSGT AUCAMVILLOISE	
SB SPORT FC	3	-	0	DYNAMO AGAFOUS FC	F

Exempt : ASCA

Division: Promotion Honneur - Journée 16 retour

VIEILLES CANAILLES	0	-	5	IO TEAM	
US CAF	0	-	2	TOLOSA FOOT SYSTEM	
ATHLETICO TOLOSA C	5	-	0	SOPRA FOOT	
DYNAMO FC	1	-	3	TOULOUSE SA	
AS DRT	3	-	1	USA FOOT	

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) : DYNAMO FC.

RECTIFICATIF RESULTATS

SEMAINE 15 DU 09/04/18 AU 13/04/18

Division : Promotion Excellence - Journée 11 retour

SCLE FOOT	2	-	6	MECAPROTEC FC	
-----------	---	---	---	---------------	--

La feuille de match ayant été postée dans les délais, MECAPROTEC FC est rétabli dans ses droits.

Division : Honneur - Journée 15 retour

AC2L	2	-	5	FSGT AUCAMVILLOISE	
------	---	---	---	--------------------	--

La feuille de match ayant été postée dans les délais, FSGT AUCAMVILLOISE est rétabli dans ses droits.

Division : Promotion Honneur - Journée 15 retour

US CAF	2	-	5	VIEILLES CANAILLES	
--------	---	---	---	--------------------	--

La feuille de match ayant été postée dans les délais, VIEILLES CANAILLES est rétabli dans ses droits.

SPORTIVITE SEMAINE 16

CINQ sorties temporaires, **NEUF** avertissements et **DEUX** exclusions pour **15** rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre PASPORT / US LABEGE du 16/04/18 – Excellence – Journée 12 retour:

Pour "**COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE**"

– AVERTISSEMENT –

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 13/10/17 (**ART 32 – §B – f**),

CORBI Emmanuel, licence n°417605, (US LABEGE)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 30/04/2018.

Rencontre NEW TEAM / FORZA VIOLA FC du 19/04/18 – Honneur – Journée 16 retour:

Pour "*COUP A ADVERSAIRE*"

– EXCLUSION –

VERGARA Hervé, licence n°185720, (NEW TEAM)

- Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission.

Rencontre AS SAINT LOUP CAMMAS / FSGT AUCAMVILLOISE du 19/04/18 – Honneur – Journée 16 retour:

Pour "*COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE*"

– AVERTISSEMENT –

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 30/11/17 (**ART 32 – §B – f**),

ROULIN Anthony, licence n°55619536, (AS SAINT LOUP CAMMAS)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 30/04/2018.

Rencontre VIEILLES CANAILLES / IO TEAM du 19/04/18 – Promotion Honneur – Journée 16 retour:

Pour "*TACLE PAR DERRIERE*"

– EXCLUSION –

GIRAUDO Denis, licence n°662509, (VIEILLES CANAILLES)

- Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission.

SANCTION EN RETARD

Rencontre TOULOUSE SA / IO TEAM du 12/04/18 – Promotion Honneur – Journée 11 retour:

Pour "*COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE*"

– AVERTISSEMENT –

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 22/01/18 (**ART 32 – §B – f**),

AROMIAINA Romialdo, licence n°659510, (TOULOUSE SA)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 30/04/2018.

FORFAIT GÉNÉRAL

L'équipe DYNAMO AGAFOUS FC nous fait savoir qu'elle sera forfait général à compter de ce jour.

RECTIFICATIFS CALENDRIER

SEMAINE 18 DU 30/04/2018 AU 04/05/2018

Division : Honneur 15 retour (du 09/04/18)

SB SPORT FC

ALTRAN FOOT

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

SEMAINE 20 DU 14/05/2018 AU 18/05/2018

Division : Promotion Honneur 17 retour

TOULOUSE SA

US CAF

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Coupe de Printemps : 1/2 finale

FC POTO

ATHL. TOLOSA A

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».

Seule la programmation inscrite sur le bulletin sera prise en compte pour régler tout litige.



Terrain stabilisé de La ramée du lundi soir: Les clubs et les arbitres doivent se rendre aux vestiaires du terrain synthétique, et le gardien du stade attribuera les vestiaires disponibles.



Terrains synthétiques du Stadium: Suite à l'intervention du service des réservations de la mairie de Toulouse, les horaires des rencontres au Stadium Synthétique sont modifiés comme suit:

le **lundi**, à **19h45**, et le **jeudi** à **20h15**.



Terrain utilisé par USEMA COLOMIERS: A partir **du 11 avril** et pendant quelques temps, l'USEMA COLOMIERS jouera au stade André Roux, sur terrain en herbe. L'entrée se fait par l'allée de la Colombe (nouveau cimetière). L'horaire reste toujours à **20h00**.

SEMAINE 18 DU 30/04/2018 AU 04/05/2018



L'EQUIPE «FC POTO» AURA DEUX RENCONTRES A JOUER DANS LA SEMAINE 18 (LUNDI ET JEUDI).

Coupe de la Haute-Garonne : 1/2 finale

USEMA COLOMIERS FSGT AUCAMVILLOISE André Roux Hb Me 02/05 20h00

Coupe de Printemps : 1/2 finale

MISTRAL P.L. TOLOSA FOOT SYS. Stadium Taton Synthé Lu 30/04 20h00

Coupe de la Ligue : 1/2 finale

AJ SAINT EXUPERY SHADOCKS SEILH Lardenne Synthé Me 02/05 19h45

RATRAPAGES

Coupe de la Haute-Garonne : 1/4 de finale

VIEILLES CANAILLES AC2L Sordelo Hb Je 03/05 19h45

Coupe de Printemps : 1/4 de finale

ALTRAN FOOT FC POTO Blagnac Baradels Syn. Je 03/05 20h45

Division : Promotion Honneur - Journée 9 aller (du 18/01/18)

AS DRT TOULOUSE SA Sordelo St. Je 03/05 19h45

Division : Excellence - Journée 11 retour (du 09/04/18)

ATHLETICO TOLOSA B ASC CNES **Remis**
US LABEGE ASEAT **Remis**

Division : Promotion Excellence - Journée 11 retour (du 09/04/18)

FA ROQUES FC POTO Roques Lu 30/04 20h30

Division : Promotion Honneur - Journée 11 retour (du 14/02/18)

US CAF ATHLETICO TOLOSA C Sordelo Hb Me 02/05 19h45

Division : Honneur - Journée 15 retour (du 09/04/18)

SB SPORT FC **ALTRAN FOOT** **Remis**

Division : Honneur - Journée 15 retour (du 11/04/18)

NEW TEAM ASCA Sordelo St. Me 02/05 19h45

SEMAINE 19 DU 07/05/2018 AU 11/05/2018

TREVE

SEMAINE 20 DU 14/05/2018 AU 18/05/2018



L'EQUIPE «USEMA COLOMIERS» AURA DEUX RENCONTRES A JOUER DANS LA SEMAINE 20 (LUNDI ET VENDREDI).

L'EQUIPE «FC POTO» AURA DEUX RENCONTRES A JOUER DANS LA SEMAINE 20 (LUNDI ET JEUDI), SI ELLE EST QUALIFIEE EN COUPE DE PRINTEMPS.

Division : Excellence – Journée 13 retour

SHADOCKS SEILH	USEMA COLOMIERS	Seilh Synthé	Ve 18/05	20h45
ATHLETICO TOLOSA B	US LABEGE	A Définir		
AJ SAINT EXUPERY	PASPORT	Lardenne Synthé	Me 16/05	19h45
ASC CNES	ASEAT	Ceat Oran	Ma 15/05	20h30

Division : Promotion Excellence – Journée 13 retour

FONBO FC	SCLE FOOT	Sordelo Hb	Me 16/05	19h45
FC POTO	ATHLETICO TOLOSA A	Remis		
SHAKHTAR TOLOSA	MECAPROTEC FC	Remis		
FA ROQUES	MISTRAL P.L.	Roques	Lu 14/05	20h30

Division : Honneur – Journée 17 retour

FORZA VIOLA FC	SB SPORT FC	Stadium Taton Synthé	Je 17/05	20h15
AS ST LOUP CAMMAS	ALTRAN FOOT	St Loup Cammas	Je 17/05	20h15
ASCA	FSGT AUCAMVILLOISE	Beaupuy	Me 16/05	20h15

Exempts: AC2L et NEW TEAM



Si **ALTRAN FOOT** qualifié en coupe de Printemps, match **AS ST LOUP CAMMAS** contre **ALTRAN FOOT** remis semaine 21.

Division : Promotion Honneur – Journée 17 retour

TOULOUSE SA	US CAF	La Ramée Synthé	Ve 18/05	19h45
SOPRA FOOT	AS DRT	Sordelo St.	Me 16/05	19h45
ATHLETICO TOLOSA C	LES VIEILLES CANAIL.	La Ramée St.	Lu 14/05	19h45
IO TEAM	USA FOOT	M. Cerdan St.	Lu 14/05	19h45
TOLOSA FOOT SYS.	DYNAMO FC	Sordelo Hb	Je 17/05	19h45



Si **LES VIEILLES CANAILLES** qualifié en coupe de la Haute-Garonne, match **ATHLETICO TOLOSA C** contre **LES VIEILLES CANAILLES** remis.

RATTRAPAGE

Coupe de la Haute-Garonne : 1/2 finale

MECAPROTEC FC	LES VIEILLES CANAIL.	Muret Auriol	Lu 14/05	20h00
ou MECAPROTEC FC	AC2L	Muret Auriol	Lu 14/05	20h00

Coupe de Printemps : 1/2 finale

FC POTO	ATHLETICO TOLOSA A	A définir	Je 17/05	19h45
ou ALTRAN FOOT	ATHLETICO TOLOSA A	Blagnac Baradels Syn	Je 17/05	20h45

Coupe de la Ligue : 1/2 finale

FC POTO	USEMA COLOMIERS	Stadium Taton Syn.	Lu 14/05	19h45
---------	-----------------	--------------------	----------	-------

SEMAINE 21 DU 22/05/2018 AU 26/05/2018

Coupe de la Ligue : Finale (si la même équipe FC POTO ou USEMA COLOMIERS n'est pas qualifié pour les 2 finales)

AJ ST EXUPERY ou FC POTO ou **A Définir** Sa 26/05 15h00
SHADOCKS DE SEILH USEMA COLOMIERS

Coupe Occitane : Finale

IO TEAM USEMA COLOMIERS **A Définir** Sa 26/05 17h00
15h00

Si l'autre Finale ne se fait pas

RATTRAPAGE

Division : Excellence - Journée 4 aller (du 17/11/17)

ASEAT ASC CNES Ceat Oran Ve 25/05 20h30

Division : Promotion Honneur - Journée 8 aller (du 18/12/18)

IO TEAM LES VIEILLES CANAIL. Sordelo Hb Me 23/05 19h45

Division : Excellence - Journée 9 retour (du 14/03/18)

USEMA COLOMIERS ATHLETICO TOLOSA B André Roux Hb Me 23/05 20h00

Division : Promotion Honneur - Journée 10 retour (du 07/02/18)

ATHLETICO TOLOSA C AS DRT Sordelo Hb Je 24/05 19h45

Division : Promotion Honneur - Journée 10 retour (du 08/02/18)

TOLOSA FOOT SYSTEM USA FOOT Blagnac Baradels Syn Me 23/05 20h45

Division : Promotion Excellence - Journée 13 retour (du 18/05/18)

FC POTO ATHLETICO TOLOSA A Lardenne Synthé Me 23/05 19h45

Division : Promotion Excellence - Journée 13 retour (du 18/05/18)

SHAKHTAR TOLOSA MECAPROTEC FC La Ramée Synthé Ve 25/05 19h45

Division : Honneur - Journée 17 retour (du 17/05/18)

AS ST LOUP CAMMAS ALTRAN FOOT St Loup Cammas Je 24/05 20h15

Si le match n'a pas pu se faire la semaine 20

**IL N'Y AURA PAS DE
BULLETIN LA
SEMAINE PROCHAINE**

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



9 MAI 2018

N° 33

L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser

SOMMAIRE


- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Résultats semaines 17 et 18,
- Sportivité semaines 17 et 18,
- Sanctions,
- Forfait général,
- Adresse mail,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 20 à 22,
- Formulaire Challenge Sportivité clubs.



SAISON 2017 - 2018

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez
0622217056
diego-sport@orange.fr
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 7 Mai 2018.

Présents : Patrick FINKBEINER, José MARTINEZ et Laurent SARDA.

PENSE-BETE

❶ FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FSGT 31

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ③ Pour accéder au memento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ DECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

❸ TARIFS

🔊 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : 8 €

Indemnité de déplacement : 32 €

Soit un total de 20 € par équipe, ou 40 € s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.

④ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.



Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑤ QUALIFICATIONS

Pour un match de rattrapage, les joueurs doivent être qualifiés à la date de la rencontre initialement programmée.

⑥ CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

⑦ CONTRÔLE SYSTEMATIQUES DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que le **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

⑧ REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Les **NOMS des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES**, aucun joueur ne doit être raturé (mais marqué non joué par l'arbitre) et les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

D'autre part, toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation. Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.



Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission, remplissez-les scrupuleusement.

⑨ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, **(feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission**

avant le lundi midi suivant la rencontre), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

①① RESPECT DES COULEURS

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

①① SANCTIONS

Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison** sportive suivante. ».

En cas de doute, contactez le responsable de la commission.

①② RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

①③ PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, $\frac{1}{4}$ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.

①④ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

①⑤ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

①⑥ REPORT DES RENCONTRES

ART 9-B-1 : Demande règlementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre** sur le bulletin officiel, **avant midi.**

INFORMATIONS LICENCES



IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DES DEMANDES DE LICENCE

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE :

C'EST LA **CARTE DE DROITE** QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « **EXEMPLAIRE ADHERENT** » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

RAPPEL

LES PHOTOS DOIVENT ETRE DE VRAIES PHOTOS OU DES PHOTOCOPIES DE TRES BONNE QUALITE SOUS PEINE DE LICENCE REFUSEE. ELLES NE DOIVENT PAS NON PLUS ETRE RECUPEREES SUR LA LICENCE DE LA SAISON PRECEDENTE SINON ELLES SERONT AUSSI REFUSEES.



RETOUR DES LICENCES A VALIDER(disqualification):

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés:**

AC2L : à partir du 07/11 (5 joueurs)

DYNAMO AGAFOUS : à partir du 09/01 (1 joueur)

LES SHADOCKS DE SEILH : à partir du 21/11 (1 joueur)

LES VIEILLES CANAILLES : à partir du 03/04 (1 joueur)

NEW TEAM : à partir du 24/10 (1 joueur)



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés:**



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES(disqualification):

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés:**

FONBO FC : à partir du 24/04 (1 joueur)

LES VIEILLES CANAILLES : à partir du 24/04 (1 joueur)

RESULTATS

SEMAINE 17 DU 23/04/18 AU 27/04/18

Coupe Occitane : 1/2 finale

FC POTO	0	-	2	USEMA COLOMIERS
---------	---	---	---	-----------------

SEMAINE 18 DU 30/04/18 AU 04/05/18

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : 1/2 finale

USEMA COLOMIERS	2	-	1	FSGT AUCAMVILLOISE
-----------------	---	---	---	--------------------

Coupe de Printemps : 1/2 finale

MISTRAL P.L.	4	-	1	TOLOSA FOOT SYSTEM
--------------	---	---	---	--------------------

Coupe de La Ligue : 1/2 finale

AJ SAINT EXUPERY	0	-	3	SHADOCKS SEILH
------------------	---	---	---	----------------

RATTRAPAGES

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : Quart de finale

VIELLES CANAILLES	3	-	0	AC2L	F
-------------------	---	---	---	------	----------

Coupe de Printemps : Quart de finale

ALTRAN FOOT	2	-	1	FC POTO
-------------	---	---	---	---------

Division: Promotion Honneur - Journée 9 aller (du 18/01/18)

AS DRT	0	-	8	TOULOUSE SA
--------	---	---	---	-------------

Division: Excellence - Journée 11 retour (du 09/04/18)

ATHLETICO TOLOSA B		Remis		ASC CNES
US LABEGE		Remis		ASEAT

Division: Promotion Excellence - Journée 11 retour (du 09/04/18)

FA ROQUES	2	-	2	FC POTO
-----------	---	---	---	---------

Division: Promotion Honneur - Journée 11 retour (du 14/02/18)








US CAF	5	-	2	ATHLETICO TOLOSA C
--------	---	---	---	--------------------

Division: Honneur - Journée 15 retour (du 09/04/18)

SB SPORT FC		Remis		ALTRAN FOOT
-------------	--	--------------	--	-------------

Division: Honneur - Journée 15 retour (du 11/04/18)

NEW TEAM	3	-	0	ASCA
----------	---	---	---	------

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINES 17 ET 18

UNE sortie temporaire et **TROIS** avertissements pour **10** rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre FC POTO / USEMA COLOMIERS du 23/04/18 – Coupe Occitane – 1/2 finale:

Pour "**COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE**" – **AVERTISSEMENT** –
Soit **2 (deux)** avertissements au cours de la saison, récidive du 20/04/18 (**ART 32 – §B – f**),

PEREZ Lionel, licence n°55587060, (USEMA COLOMIERS)

- **Un (1) match de suspension ferme, à compter du 14/05/2018.**

FORFAIT GÉNÉRAL

L'équipe **AC2L** nous fait savoir qu'elle sera forfait général à compter de ce jour.

ADRESSE MAIL

Le Comité vous informe qu'à partir du 15 mai, son adresse mail devient : accueil@31.fsgt.org.

Tout envoi à l'ancienne adresse ne pourra plus être lu.

RECTIFICATIFS CALENDRIER

SEMAINE 20 DU 14/05/2018 AU 18/05/2018

Division : Excellence – Journée 13 retour

ATHLETICO TOLOSA B US LABEGE *Voir feuille des rencontres de ce bulletin*

Division : Promotion Excellence – Journée 13 retour

FONBO FC SCLE FOOT *Voir feuille des rencontres de ce bulletin*

Division : Honneur – Journée 17 retour

AS ST LOUP CAMMAS ALTRAN FOOT *Voir feuille des rencontres de ce bulletin*

ASCA FSGT AUCAMVILLE *Voir feuille des rencontres de ce bulletin*

Division : Promotion Honneur – Journée 17 retour

SOPRA FOOT AS DRT *Voir feuille des rencontres de ce bulletin*

ATHLETICO TOLOSA C VIEILLES CANAIL. *Voir feuille des rencontres de ce bulletin*

SEMAINE 21 DU 22/05/2018 AU 26/05/2018

Division : Promotion Excellence – Journée 13 retour (du 18/05/18)

SHAKHTAR TOLOSA MECAPROTEC FC *Voir feuille des rencontres de ce bulletin*

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».

Seule la programmation inscrite sur le bulletin sera prise en compte pour régler tout litige.



Terrain stabilisé de La ramée du lundi soir: Les clubs et les arbitres doivent se rendre aux vestiaires du terrain synthétique, et le gardien du stade attribuera les vestiaires disponibles.



Terrains synthétiques du Stadium: Suite à l'intervention du service des réservations de la mairie de Toulouse, les horaires des rencontres au Stadium Synthétique sont modifiés comme suit:

le **lundi**, à **19h45**, et le **jeudi** à **20h15**.



Terrain utilisé par USEMA COLOMIERS: A partir **du 11 avril** et pendant quelques temps, l'USEMA COLOMIERS jouera au stade André Roux, sur terrain en herbe. L'entrée se fait par l'allée de la Colombe (nouveau cimetière). L'horaire reste toujours à **20h00**.

SEMAINE 20 DU 14/05/2018 AU 18/05/2018



L'EQUIPE «USEMA COLOMIERS» AURA DEUX RENCONTRES A JOUER DANS LA SEMAINE 20 (LUNDI ET VENDREDI).

Division : Excellence – Journée 13 retour

SHADOCKS SEILH	USEMA COLOMIERS	Seilh Synthé	Ve 18/05	20h45
ATHLETICO TOLOSA B	US LABEGE	La Ramée Synthé	Je 17/05	19h45
AJ SAINT EXUPERY	PASPORT	Lardenne Synthé	Me 16/05	19h45
ASC CNES	ASEAT	Ceat Oran	Ma 15/05	20h30

Division : Promotion Excellence – Journée 13 retour

FONBO FC	SCLE FOOT	Remis au 23/05		
FC POTO	ATHLETICO TOLOSA A	Remis		
SHAKHTAR TOLOSA	MECAPROTEC FC	Remis		
FA ROQUES	MISTRAL P.L.	Roques	Lu 14/05	20h30

Division : Honneur – Journée 17 retour

FORZA VIOLA FC	SB SPORT FC	Stadium Taton Synthé	Je 17/05	20h15
AS ST LOUP CAMMAS	ALTRAN FOOT	Remis au 24/05		
ASCA	FSGT AUCAMVILLOISE	Beaupuy	Ma 15/05	20h15
Exempt: NEW TEAM				

Division : Promotion Honneur – Journée 17 retour

TOULOUSE SA	US CAF	La Ramée Synthé	Ve 18/05	19h45
SOPRA FOOT	AS DRT	Sordelo Hb	Me 16/05	19h45
ATHLETICO TOLOSA C	LES VIEILLES CANAIL.	Remis		
IO TEAM	USA FOOT	M. Cerdan St.	Lu 14/05	19h45
TOLOSA FOOT SYS.	DYNAMO FC	Sordelo Hb	Je 17/05	19h45

RATTRAPAGE

Coupe de la Haute-Garonne : 1/2 finale

MECAPROTEC FC LES VIEILLES CANAIL. Muret Auriol Lu 14/05 20h00

Coupe de Printemps : 1/2 finale

ALTRAN FOOT ATHLETICO TOLOSA A Blagnac Baradels Syn Je 17/05 20h45

Coupe de la Ligue : 1/2 finale

FC POTO USEMA COLOMIERS Stadium Taton Syn. Lu 14/05 19h45

SEMAINE 21 DU 22/05/2018 AU 26/05/2018

Si USEMA COLOMIERS est qualifié pour la finale de la Coupe de la Ligue, celle-ci se jouera le Mercredi 6 Juin.

Coupe de la Ligue : Finale (si USEMA COLOMIERS n'est pas qualifié pour les 2 finales)

SHADOCKS DE SEILH FC POTO **La Ramée Synthé** Sa 26/05 15h00

Coupe Occitane : Finale

IO TEAM USEMA COLOMIERS **La Ramée Synthé** Sa 26/05 17h00
15h00

RATTRAPAGE

Division : Excellence - Journée 4 aller (du 17/11/17)

ASEAT ASC CNES Ceat Oran Ve 25/05 20h30

Division : Promotion Honneur - Journée 8 aller (du 18/12/18)

IO TEAM LES VIEILLES CANAIL. Sordelo Hb Me 23/05 19h45

Division : Excellence - Journée 9 retour (du 14/03/18)

USEMA COLOMIERS ATHLETICO TOLOSA B André Roux Hb Me 23/05 20h00

Division : Promotion Honneur - Journée 10 retour (du 07/02/18)

ATHLETICO TOLOSA C AS DRT Sordelo Hb Je 24/05 19h45

Division : Promotion Honneur - Journée 10 retour (du 08/02/18)

TOLOSA FOOT SYSTEM USA FOOT Blagnac Baradels Syn Me 23/05 20h45

Division : Promotion Excellence - Journée 13 retour (du 18/05/18)

FC POTO ATHLETICO TOLOSA A Lardenne Synthé Me 23/05 19h45

Division : Promotion Excellence - Journée 13 retour (du 16/05/18)

FONBO FC SCLE FOOT Sordelo St Me 23/05 19h45

Division : Promotion Excellence - Journée 13 retour (du 18/05/18)

SHAKHTAR TOLOSA MECAPROTEC FC L'Hers Synthé Ve 25/05 19h45

Division : Honneur - Journée 17 retour (du 17/05/18)

AS ST LOUP CAMMAS ALTRAN FOOT St Loup Cammas Je 24/05 20h15

FORMULAIRE CHALLENGE DE LA SPORTIVITE CLUBS

Comme chaque année, nous renouvelons le "challenge de la sportivité clubs". **Chaque club doit voter pour les clubs qui leur ont laissé la meilleure impression parmi ceux qu'ils ont rencontrés.** Veuillez donc compléter ce bulletin et nous le retourner avant le **4 juin 2018**.

Les années précédentes, certains n'avaient pas compris comment utiliser ces bulletins; nous vous expliquons à nouveau le fonctionnement.

Vous avez **DEUX VOTES** à faire.

Le **premier vote**, dans le tableau concernant **votre poule de CHAMPIONNAT**. Notez les 3 équipes (en mettant 1°, 2° et 3°) qui vous semblent les plus « fair-play ».

Dans le **deuxième (en bas)**, vous noterez **parmi TOUTES LES EQUIPES que vous avez rencontrées** dans la saison (**championnat, coupe Delaune et coupes départementales**) celles qui vous ont parues les plus « fair-play ».

Essayez d'en discuter avec vos joueurs et renvoyez-nous vos conclusions (**2 votes à faire**).

Il est bien évident que vous ne pouvez pas vous marquer. **D'autre part les équipes désignées par les autres ne seront pas récompensées si elles n'ont pas répondu.**

CLUB : _____

DIVISION EXCELLENCE

EQUIPES	
ASC CNES	
USEMA COLOMIERS	
ASEAT	
LES SHADOCKS DE SEILH	
US LABEGE	
PASPORT	
AJ SAINT EXUPERY	
ATHLETICO TOLOSA B	

DIVISION PROM. EXCELLENCE

EQUIPES	
FONBO FC	
MECAPROTEC FC	
MISTRAL P.L.	
FC POTO	
FA ROQUES	
SHAKHTAR TOLOSA	
SCLE FOOT	
ATHLETICO TOLOSA A	

DIVISION HONNEUR

EQUIPES	
AC2L	
ASCA	
DYNAMO AGAFOUS FC	
ALTRAN FOOT	
FSGT AUCAMVILLOISE	
FORZA VIOLA FC	
NEW TEAM	
AS ST LOUP CAMMAS	
SB SPORT FC	

DIVISION PROMOTION HONNEUR

EQUIPES	
USA FOOT	
US CAF	
AS DRT	
DYNAMO FC	
IO TEAM	
SOPRA FOOT	
ATHLETICO TOLOSA C	
TOLOSA FOOT SYSTEM	
TOULOUSE SA	
LES VIEILLES CANAILLES	

Dans le tableau ci-dessous, vous désignerez aussi les **trois équipes** les « plus sportives », **TOUTES COMPETITIONS CONFONDUES** (championnat et coupes).

1°

2°

3°